

Renforcement des compétences locales et structuration du service d'assainissement

- Formations des opérateurs de pré-collecte, des fontainiers, des maçons locaux et des vidangeurs.
- Formations des élus municipaux, des agents du service de la propreté, des receveurs et secrétaires municipaux.
- Structuration de la collecte des ordures: mise en place d'une redevance déchets,
- sectorisation de la ville pour organiser la collecte primaire, sélection et contractualisation des opérateurs de collecte.
- Mise en place de procédures et d'outils de gestion: gestion du parc matériel, gestion des équipes, gestion des rotations des véhicules, gestion financière.

Projet PHAM-PHALOM de la ville de Maradi

Partenaires :

- Maître d'ouvrage: Ville de Maradi
- Assistant à la maîtrise d'ouvrage: Le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales - Niger (ONG RAIL-Niger)
- Partenaires techniques et financiers: Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

Durée des projets: 2010 à 2015

Financement :

- SIAAP: 494 000 euros
- AIMF: 150 000 euros
- Ville de Maradi: 60 000 euros (apport financier et valorisation)

Contacts

Ayouba Moussa

Président du Conseil de la Ville de Maradi

Cléo Lossouarn

Chef de projet au SIAAP
cleo.lossouarn@siaap.fr

Samba Ba

Chargé de projet AIMF
s.ba@aimf.asso.fr

Mahaman Adamou

Secrétaire Permanent du RAIL-Niger
adamou.mahaman@gmail.com



Renforcer le rôle de la collectivité en matière d'assainissement

Au Niger, l'hygiène publique et l'assainissement sont des compétences transférées aux communes. La ville de Maradi était initialement dotée de services techniques municipaux et possédait du matériel roulant. Néanmoins pour répondre à l'ensemble de ses prérogatives, les moyens de la ville nécessitaient d'être renforcés. Cet appui est passé par l'achat d'équipements, la participation des agents et des élus de la ville à des voyages d'étude et à des réunions d'informations sur l'assainissement. La mise en œuvre du projet a été aussi une façon de renforcer très concrètement la municipalité dans son rôle.



PROJET HYGIÈNE, ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VILLE DE MARADI



Maradi, la deuxième plus grande ville du Niger

La ville de Maradi est un pôle économique du Niger situé à proximité de la frontière avec le Nigéria. Elle a été érigée en ville à statut particulier en septembre 2010. La ville centrale est composée de 3 arrondissements. Elle est chef-lieu de la région de Maradi et du Département de Madarounfa. Elle compte un peu plus de 270 000 habitants.



L'assainissement, une priorité pour la ville et ses partenaires

La ville de Maradi, est constituée d'un noyau ancien de quartiers très denses. En l'absence d'infrastructures d'assainissement, ces quartiers étaient dans une situation extrêmement insalubre, caractérisée par des écoulements et la stagnation des eaux usées dans les rues, au niveau des bornes-fontaines et du réseau d'évacuation des eaux de pluie, un état délabré des fosses existantes, des ordures ménagères qui s'entassaient dans les rues et au niveau de dépotoirs sauvages.

Pour répondre à ce défi, la ville de Maradi a lancé en 2007 une concertation locale afin d'établir sa stratégie en matière d'assainissement. Depuis 2010, le SIAAP puis l'AIMF ont apporté leur appui aux équipes municipales afin d'améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement des populations de Maradi.

Après les projets pilotes en matière d'assainissement liquide (PHAM, 2010 à 2013) et de gestion des ordures ménagères (GOMM, 2009 à 2010, financé par l'AFD dans le cadre du Projet de Développement Urbain et Municipal), la Ville de Maradi et ses partenaires ont mutualisé leurs efforts pour intervenir de manière



globale sur la salubrité de la ville à travers le Projet Hygiène Assainissement Liquide et Ordures Ménagères de la ville de Maradi (PHALOM).

L'ensemble des activités se concentre sur les quartiers les plus denses et les plus pauvres de la ville : Maradaoua, Limantchi, Yandaka, Hassaou et Bagalam.

RÉALISATIONS

Information et implication de la population locale

- Réalisation d'une enquête auprès des habitants des zones concernées sur les comportements liés à l'hygiène, sur la volonté à payer et à organiser la gestion des déchets liquides et solides.
- Mise en place et formation de comités d'usagers d'hygiène et d'assainissement par quartier ainsi que d'un comité d'arrondissement d'usagers.
- Réalisation de campagnes d'information à l'échelle de la ville sur le mécanisme de ramassage et sa tarification, sur l'hygiène et la santé (radio, porte-à-porte, théâtre-forum, affichage, etc.).
- Organisation d'une journée annuelle d'information.

FOCUS

Impliquer les populations locales dans la promotion de l'hygiène

Agir sur la salubrité d'une ville suppose d'agir plus globalement sur les pratiques des populations. Tout au long du projet des campagnes de sensibilisation ont été menées dans les quartiers et écoles bénéficiaires. Des personnes relais dans les quartiers et des clubs d'hygiène dans les écoles (composés d'élèves, des membres du comité de gestion scolaire, du directeur de l'école) ont été mis en place pour que les messages d'hygiène continuent d'être diffusés après le projet.



Infrastructures déchets

- Construction de sites intermédiaires de transfert : sites équipés de bennes le long de quais permettant aux collecteurs primaires de décharger aisément leurs tombereaux ou leurs charrettes.
- Équipement des collecteurs en petit matériel : charrettes asines fabriquées par des artisans locaux et l'école technique de Maradi, pelles, râtaeux, etc.

Infrastructures assainissement liquide

- Équipement des quartiers les plus pauvres et denses en ouvrages d'assainissement : 95 ménages équipés en complexes latrines-puisards.
- Construction/réhabilitation des latrines dans 16 établissements scolaires de la ville.
- Assainissement du pourtour de 40 bornes fontaines.

FOCUS

Promouvoir l'hygiène et l'assainissement à tous les niveaux

Pour améliorer la salubrité de la ville, les investissements ont porté tant sur la gestion des ordures ménagères que sur la gestion des eaux usées, dans les lieux publics comme au niveau des ménages.

La collecte des ordures ménagères est organisée par secteur : des opérateurs en contrat avec la Ville et équipés de charrettes asines collectent auprès des ménages les déchets qu'ils déversent au niveau de sites de transfert intermédiaires. La Ville de son côté a la responsabilité du transport de ces déchets depuis ces sites jusqu'à la décharge finale.

Pour les eaux usées, du fait de la densité de l'habitat de la zone d'intervention, les partenaires se sont interrogés sur la pertinence d'un système d'assainissement collectif (réseau de faible diamètre – REFAID). L'étude de faisabilité a révélé que les conditions techniques et celles liées à la gestion de ce système n'étaient pas réunies. Cette option a donc été écartée.

Néanmoins, le projet a facilité l'équipement des ménages en puisards et latrines de type SanPlat. Il a également contribué à l'équipement et la réhabilitation de latrines et de dispositifs de lavage des mains dans les écoles de Maradi. Enfin, plusieurs bornes-fontaines ont été réaménagées afin de garantir l'hygiène autour de ces points d'eau.

